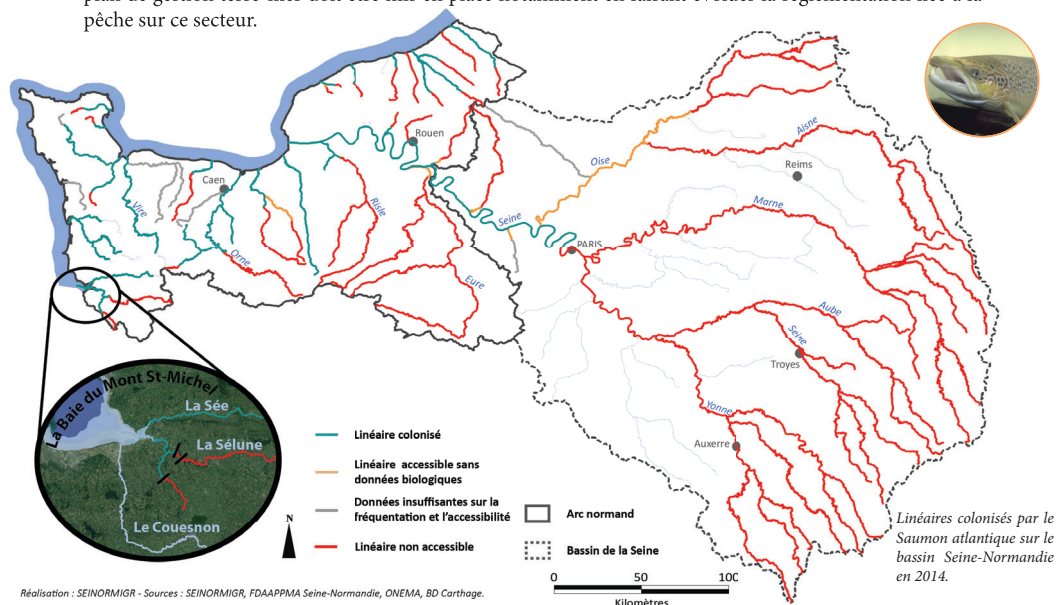


5 Gestion cohérente terre-mer du saumon en baie du Mont Saint-Michel

Ce nouvel axe de travail a été élaboré spécifiquement sur la gestion de la pêche des salmonidés dans le complexe de la baie du Mont Saint-Michel. Cette baie est un espace à la biodiversité exceptionnelle, dans lequel se jettent les 3 rivières Sélune, Sée et Couesnon. La ressource saumon y est très convoitée, du fait d'une forte fréquentation de la baie par les pêcheurs, et de l'existence en rivière d'une pêche récréative très active. Le saumon se raréfie et l'espèce est devenue très vulnérable. En l'état actuel des milieux et de la ressource, la population de saumon est en péril. Afin de réduire le risque de déclin de cette population, un plan de gestion terre-mer doit être mis en place notamment en faisant évoluer la réglementation liée à la pêche sur ce secteur.



• Outils de communication

L'association grands migrateurs Seine-Normandie-Nord Migrateurs (SEINORMIGR) anime le volet migrateur sur l'ensemble du bassin Seine-Normandie. Des outils de communication sont disponibles.

- site : www.seinormigr.fr
- contact : seinormigr@gmail.com

Téléchargez

Le PLAGEPOMI du bassin Seine-Normandie 2016-2021

<http://www.drie.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/plagepomi-2016-2021-a83.html>

Direction régionale et interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie d'Île de France

Secrétariat du COGEPOMI
10 rue Crillon
75174 PARIS Cedex 04
Tél. : +33 (0)1 71 28 45 00

Coordination / Rédaction
DRIEE, SEINORMIGR



2016 | 2021

Plan de gestion des POISSONS MIGRATEURS du bassin Seine-Normandie

► Contexte général :

• Sept espèces de poissons migrateurs :

- Saumon Atlantique = Vulnérable*
 - Truite de mer = Vulnérable*
 - Aloses (Grande & Feinte) = Vulnérables*
 - Lamproie marine = Vulnérable*
 - Lamproie fluviatile = Quasi-menacée*
 - Anguille européenne = En danger critique d'extinction*
- * Statut de conservation UICN

• Des enjeux

- | Enjeu écologique | Enjeu Patrimonial | Enjeu socio-économique |
|--|-------------------|---|
| -Espèces indicatrices de la bonne qualité des milieux aquatiques | -Espèces menacées | -Pêche professionnelle
-Pêche amateur
-Tourisme |

Compte-tenu de la situation très préoccupante de l'anguille, un **plan de gestion Anguille européenne** pour sauver l'espèce a été mis en place. Il est effectif depuis 2010.

• Des menaces...

Ces espèces sont perturbées par les activités humaines (anthropisation des milieux, rupture de continuité écologique, surpêche, braconnage, etc...), ce qui induit leur raréfaction.

• Une réponse concertée, priorisée, adaptée

Le Plan de Gestion des Poissons Migrateurs (PLAGEPOMI) 2016-2021 du bassin Seine-Normandie

Le plan de gestion des poissons migrateurs (PLAGEPOMI) est le document de référence en matière de gestion des poissons migrateurs. Il émet des orientations et des recommandations en vue de **permettre une gestion des milieux et des activités humaines compatibles avec la sauvegarde des poissons migrateurs**. Le PLAGEPOMI 2016-2021 constitue la 5ème édition d'une démarche engagée depuis plus de vingt ans qui s'appuie sur deux principes clés :

- l'approche à l'échelle du **bassin Seine-Normandie** pour coller aux besoins biologiques des espèces
- la conciliation de mesures entre les principaux acteurs et usagers de l'eau :
 - Eau salée
 - pêcheurs professionnels
 - Eau douce
 - pêcheurs de loisir et pêcheurs professionnels
 - associations de défense des poissons migrateurs
 - agence de l'eau, Etat, élus, établissements publics, Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (future Agence Française pour la Biodiversité).



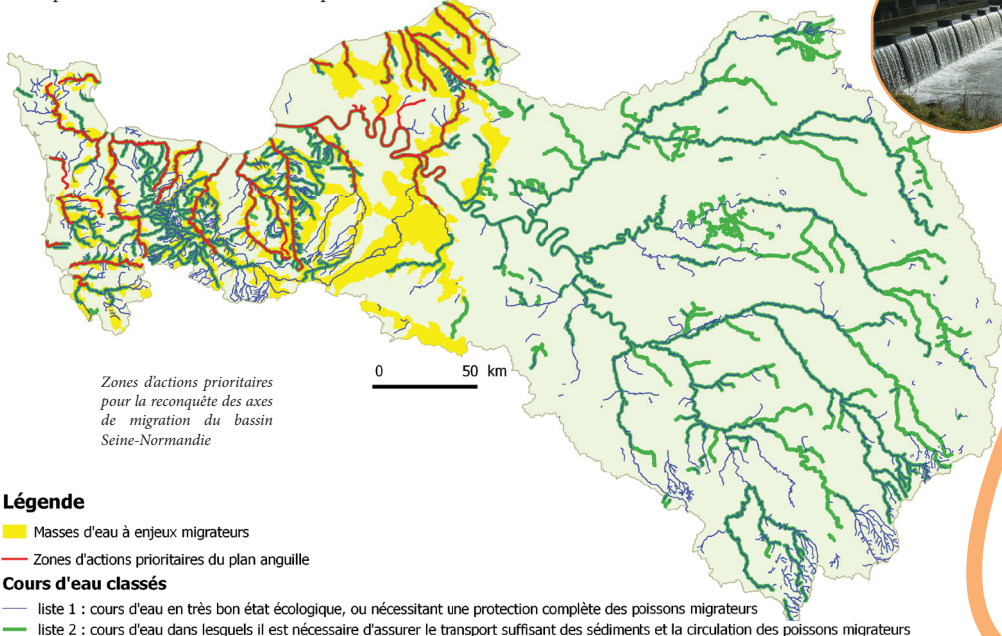
Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France

5 AXES STRATEGIQUES

1 Reconquérir les axes de migration

Les poissons migrateurs rencontrent des obstacles par la présence d'ouvrages (moulins, barrages, etc...) sur les rivières les empêchant d'accéder à leurs zones de reproduction ou de grossissement. Des objectifs ont été établis afin d'améliorer la situation sur le bassin :

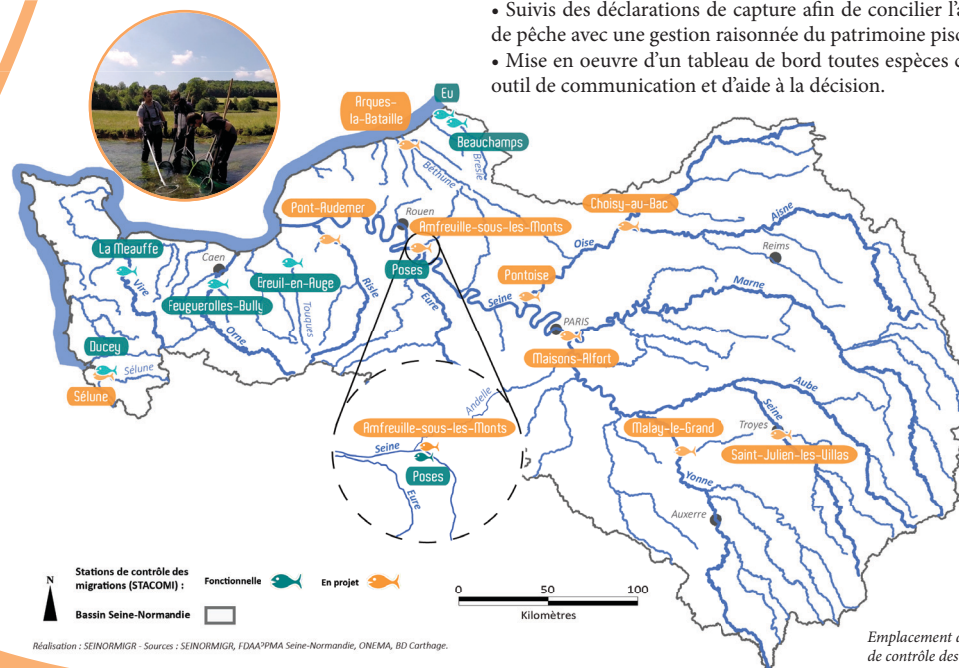
- Rétablir la continuité migratoire en priorité sur les cours d'eau classés, sur les axes à enjeux migrateurs, ainsi que sur les cours d'eau identifiés par le plan de gestion anguille ;
- Optimiser la conception des dispositifs de franchissement - réduire les risques de mortalité en dévalaison dans les turbines ;
- S'assurer de la fonctionnalité des dispositifs de franchissement existants ;
- Capitaliser les fiches de suivi des opérations réalisées.



2 Renforcer la connaissance des migrateurs

Afin de gérer convenablement les populations de poissons migrateurs, il est indispensable de posséder des connaissances précises sur leurs activités. Cette connaissance provient des pêcheurs, des associations migrateurs et de l'ONEMA. C'est pourquoi une série de recommandations a été dressée pour pouvoir acquérir et renforcer les connaissances scientifiques sur les espèces :

- Suivis des populations via les stations de contrôle ;
- Suivis des déclarations de capture afin de concilier l'activité de pêche avec une gestion raisonnée du patrimoine piscicole ;
- Mise en oeuvre d'un tableau de bord toutes espèces comme outil de communication et d'aide à la décision.



Emplacement des stations de contrôle des migrations.

3 Encadrer et suivre la pêche

Dans un contexte de développement durable, il est nécessaire de concilier une activité de pêche et une gestion raisonnée du patrimoine piscicole. L'exploitation des espèces migratrices ne doit pas remettre en cause la pérennité à long terme des stocks et des équilibres écologiques. L'enjeu est d'articuler la réglementation relative à la pêche des migrateurs amphihalins et le contrôle de sa mise en oeuvre, entre le domaine fluvial et maritime.

- Encadrer et suivre les pêches fluviales et maritimes ;
- Harmoniser l'encadrement de la pêche entre le domaine maritime et fluvial ;
- Contrôler le respect de la réglementation en matière de pêches fluviales et maritimes ;
- Élaborer une stratégie de contrôle inter-services au profit d'une coordination « terre-mer ».



4 Protéger et restaurer les habitats de production

Les habitats de production de la plupart des espèces sont très spécifiques. Il faut donc les préserver, les reconquérir et les restaurer. Cet axe est directement en lien avec la mise en oeuvre du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux 2016-2021 :

- Déterminer et réduire le taux d'étagement des cours d'eau d'intérêt migrateur ;
- Entretien et/ou restauration des habitats ;
- Réhabiliter les annexes hydrauliques et la connectivité latérale ;
- Lutter contre le colmatage des habitats particulièrement dans les zones de frayères ;
- Protéger réglementairement les habitats à haute valeur patrimoniale.

